

«driving at work»

Guide /

Vous aimeriez faire durablement diminuer les risques qui menacent vos véhicules et vos chauffeurs sur la route? Ce guide aidera votre entreprise à organiser des actions de prévention judicieuses.

1^{re} étape: analyse

Pour avoir une vision d'ensemble de votre flotte de véhicules, répondez aux questions suivantes.

- De combien de véhicules se compose actuellement votre flotte (voitures de tourisme, voitures de livraison, poids lourds, etc.)?
- Combien de sinistres ont été recensés pour vos véhicules au cours des douze derniers mois? Et durant les six dernières années?
- Quels véhicules ont été le plus souvent impliqués dans des sinistres? Certains véhicules ou types de véhicules présentent-ils plus de risques que d'autres?
- Quels conducteurs ont été impliqués dans des sinistres? Certains d'entre eux affichaient-ils un nombre de sinistres supérieur à la moyenne?
- Où ont eu lieu les sinistres (place de parc, intersection, ville, campagne, autoroute)?
- Les sinistres sont-ils plus nombreux à certains moments (jour de la semaine, heure de la journée)?
- Quels types de sinistres sont les plus fréquents (collisions par l'arrière, sinistres causés lors de manœuvres ou de tentatives de stationnement, etc.)?

2^e étape: identification

L'analyse des sinistres vous a-t-elle permis d'identifier des risques concernant certains conducteurs, types de véhicules, accidents, lieux, jours de la semaine, etc.?

Oui	Non
Planifiez des mesures de prévention adaptées afin de régler les problèmes identifiés. Les six thèmes de «driving at work» peuvent vous y aider: Règle n° 1 Au volant: ne pas se laisser distraire! Règle n° 2 Manœuvres/stationnement: prudence! Règle n° 3 Distances de sécurité: éviter les collisions par l'arrière! Règle n° 4 Vitesse: adaptée à la situation! Règle n° 5 Fatigue: ne rouler que frais et dispos! Règle n° 6 Chargement: ne démarrer que s'il est sécurisé!	Vous n'avez pas réussi à identifier des risques typiques ou des points problématiques. Mais n'oubliez pas: aucun usager de la route n'est à l'abri des risques inhérents à la circulation routière! Consultez la brochure «driving at work» pour obtenir plus d'informations concernant la prévention routière.

3^e étape: mise en œuvre de mesures de prévention adaptées

La longue expérience d'AXA en matière de recherche accidentologique a permis de définir les six règles de «driving at work». Celles-ci sont décrites en détail dans la brochure «driving at work». Elles expliquent les types d'accidents les plus fréquents et indiquent les mesures de prévention possibles.

Mesures gratuites	Mesures payantes
<ul style="list-style-type: none">■ Formez les conducteurs à l'aide de présentations et de films.■ Sensibilisez-les à ces thèmes en placardant dans les salles de pause des affiches présentant les règles.	<ul style="list-style-type: none">■ Installez le Crash Recorder.■ Faites-leur suivre un stage de perfectionnement à la conduite (en collaboration avec le Driving Center Suisse).■ Assurez le perfectionnement de vos responsables de flottes (en collaboration avec le bpa, Bureau de prévention des accidents).

Pour de plus amples informations sur les mesures de prévention, rendez-vous sur www.AXA.ch/drivingatwork. Vous pouvez commander la brochure sur www.AXA.ch/fr.

Conseil

La planification de mesures de prévention spécifiques est importante. Consacrez-y du temps. Toutes les offres d'AXA dans ce domaine sont conçues pour s'adapter à vos besoins.

Exemple

Les sinistres qui surviennent durant une manœuvre sont-ils extrêmement fréquents? Formez vos conducteurs en mettant l'accent sur le risque lié aux manœuvres. Vous pouvez par exemple utiliser le matériel de présentation gratuit pour organiser une formation au cours de laquelle l'accent sera mis sur le thème n° 2 de driving at work «Manœuvres/stationnement» ou suivre un stage de conduite durant lequel vous et vos conducteurs vous entraînerez à faire des manœuvres en toute sécurité.

Effets des mesures de prévention

Ces mesures ont pour but de faire adopter aux conducteurs un comportement plus sûr sur la route. Mais leurs effets ne sont pas immédiats. Déterminez dans combien de temps vous analyserez l'efficacité des mesures de prévention (cf. 1^{re} étape: analyse). Attention, vous devez prévoir un laps de temps raisonnable.

Renseignements

Pour toute question, écrivez à drivingatwork@axa-winterthur.ch

Plus d'informations sur www.AXA.ch/drivingatwork

AXA Winterthur
General-Guisan-Strasse 40
Case postale 357, 8401 Winterthur
24 heures sur 24: 0800 809 809
AXA.ch
AXA Assurances SA

